



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIERS PAC 2024

LES DATES DE TÉLÉDÉCLARATION



AIDES OVINES, AIDE CAPRINE,
AIDE AUX PETITS RUMINANTS

1^{er} janvier → 31 janvier 2024



AIDES BOVINES,
VEAUX SOUS LA MÈRE

1^{er} janvier → 15 mai 2024



AIDES SURFACES

1^{er} avril → 15 mai 2024

→ La déclaration sur internet est **obligatoire**

Telepac vous guide et sécurise votre déclaration

telepac.agriculture.gouv.fr

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour vous aider : ▶ N°Vert 0 800 221 371
contactez votre direction départementale
des territoires (et de la mer)